

## Coordonnées importantes

Votre nom

Nom de l'hématologue prescripteur d'epcoritamab

Tél. de l'hématologue prescripteur d'epcoritamab (pendant les heures de consultation)

Tél. hors heures de consultation (numéro d'urgence)

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et numéro de téléphone)

Date de la 1<sup>ère</sup> dose d'epcoritamab

Version 1 : Septembre 2023

abbvie

FR-EPCOR-230025 - 09/2023

Pour accéder à la notice d'epcoritamab vous pouvez vous rendre sur la base de données publique des médicaments en suivant ce lien ou ce QR code :



<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>



tepkinly<sup>®</sup>  
epcoritamab

## Carte patient

**Conservez cette carte sur vous en permanence. Présentez-la à tout professionnel de santé impliqué dans votre prise en charge ou si vous vous rendez aux urgences.**

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

Informez tout professionnel de santé qui vous suit que vous êtes traité par TEPKINLY<sup>®</sup> (epcoritamab).

Vous devez être vigilant(e) lorsque vous conduisez, circulez à vélo ou utilisez des machines lourdes ou potentiellement dangereuses. Si vous présentez l'un des symptômes décrits dans cette carte, évitez ces activités.

Diffusé sous l'autorité de l'ANSM

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, votre pharmacien ou votre infirmier/ière. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr>. Pour plus d'information, consulter la rubrique "Déclarer un effet indésirable" sur le site internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>

**EN SIGNALANT LES EFFETS INDÉSIRABLES, VOUS CONTRIBUEZ À FOURNIR DAVANTAGE D'INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT.**

## Informations pour les patients

Epcoritamab peut provoquer des effets indésirables graves, tels que le syndrome de relargage des cytokines (SRC) et le syndrome de neurotoxicité associée aux cellules effectrices immunitaires (ICANS). Les symptômes des ICANS peuvent être retardés et survenir plusieurs jours ou semaines après l'administration.



**Appelez immédiatement votre médecin, ou rendez vous au service des urgences de l'hôpital le plus proche, ou contactez le 15, dès que vous constatez l'un des symptômes ci-dessous.**

- Fièvre (38°C ou plus)
- Vertiges ou étourdissements
- Frissons
- Rythme cardiaque rapide
- Difficulté à respirer/essoufflements
- Maux de tête

- Difficulté à parler ou à écrire
- Somnolence
- Confusion/désorientation
- Faiblesse musculaire
- Convulsions
- Perte de mémoire

## Informations pour les Professionnels de Santé

Ce patient est traité par epcoritamab, un anticorps bispécifique engageant les cellules T.

Après un traitement par epcoritamab, un syndrome de relargage de cytokines (SRC) et un syndrome de neurotoxicité associé aux cellules effectrices de l'immunité (ICANS) peuvent survenir, ce qui peut mettre en jeu le pronostic vital ou être d'issue fatale s'ils ne sont pas pris en charge immédiatement. Le SRC peut survenir plusieurs heures ou jours après l'administration d'epcoritamab, généralement après la première dose complète du cycle 1. La majorité des cas d'ICANS s'est produite au cours du cycle 1 du traitement par l'epcoritamab, bien que certains cas soient survenus de façon retardée.

Consultez le RCP pour connaître la prise en charge en cas de SRC ou d'ICANS sur <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>



**Contactez immédiatement l'hématologue prescripteur du patient pour obtenir de plus amples informations (coordonnées au dos).**